

Sujet : [INTERNET] consultation relative aux dates d'ouverture de la chasse

Date : Tue, 4 May 2021 19:05:08 +0200

De : PhTerrien

Dates d'ouverture de la chasse du blaireau, on ne comprend pas ce qui justifie la réduction de trois semaines de la période de chasse dans le département de la Sarthe. Les populations seraient-elles en diminution ? Sur le terrain cela ne semble pas être le cas, c'est plutôt le contraire. Même si l'espèce est classée gibier, chacun sait qu'elle engendre de multiples nuisances (dégradation des récoltes, casse de matériel agricole, terrassement des lignes TGV). Ce n'est évidemment pas en réduisant les périodes de chasse qu'on améliorera la maîtrise des populations et des dégâts qu'elle cause. Donc il faut au moins maintenir les périodes de chasse des années antérieures.

Pour les dates d'ouverture de la chasse du sanglier, on ne peut que s'étonner : les populations de sanglier continuent de se développer en Sarthe malgré une pression accrue de la part des chasseurs auxquels on a demandé de prélever davantage. La possibilité de chasser en mars de cette année était une avancée significative pour gérer le problème.

Mais pourquoi n'ouvre-t-on pas la possibilité de chasser les sangliers dès le 15 août sur tout le département ? Pourquoi limiter cette possibilité aux seuls « points noirs » ? Si on ne veut pas être totalement débordé, il faut permettre aux gestionnaires de territoire de réagir rapidement et efficacement dès qu'il y a des dégâts sur les récoltes et donc dès le 15 août ceci sur l'ensemble du département.

Si on veut maîtriser les populations de sangliers, il n'y a pas d'autres solutions que de laisser les chasseurs les chasser.